



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 30 juin 2021

Fédération Française de Cardiologie

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - reconnue d'utilité publique par décret en date du 22 décembre 1977

Siège social : 5, Rue des Colonnes du Trône, 75012 – Paris

N° SIREN : 784 453 250

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 30 juin 2021

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la Fédération Française de Cardiologie, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés :

- dans la note « Changement de méthodes comptables et de présentation » de l'annexe des comptes combinés concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application du règlement comptable ANC n°2018-06 (modifié par le règlement ANC n°2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes combinés clos au 30 juin 2021 ;
- dans la note « Liste des entités exclues du périmètre par manque d'information » de l'annexe des comptes combinés relatif à la répétition de l'absence des comptes de l'AC Basse-Normandie et à l'absence des comptes de l'AC Poitou-Charentes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes combinés de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis, nous avons vérifié :

- la conformité du périmètre de la combinaison, défini dans la note « Liste des entités constitutives de l'ensemble combiné » aux dispositions du règlement CRC 99-02 relatif aux modalités d'établissement des comptes combinés des associations et fondations ;
- le caractère approprié de l'information de la note « Présentation du compte de résultat par origine et destination combiné » de l'annexe concernant les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) ;
- le caractère approprié de l'information de la note « Présentation du compte d'emploi annuel des ressources combiné » de l'annexe des modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources (CER).
- Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 et qu'elles ont été correctement appliquées.

- la correcte application des règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations décrite dans la note « Legs, donations et assurances-vie pour le Siègne » de l'annexe aux comptes, en conformité avec les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 ;
- d'une part, que le bilan et compte de résultat étaient présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 et d'autre part que l'annexe présentait les informations nécessaires à la compréhension des comptes et en conformité avec les dispositions de ces règlements ;
- l'estimation sur la base des seules contributions déclarées de l'évaluation des « Contributions volontaires en nature », dont les modalités de détermination sont exposées dans la note « Présentation des principales méthodes utilisées » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques relatives au groupe, prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport de gestion du trésorier & rapport moral du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association combinante, ni des entités combinées.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 21 mars 2022

Yann SEMELIN
Associé

Bilan

ACTIF	Exercice 30/06/2021 (selon ANC 2018-06)			Exercice 30/06/2020 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	215 924	203 648	12 276	12 149
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	21 189	21 189	0	12 149
Immobilisations incorporelles en cours	12 276		12 276	
Autres immob. Incorporelles / Avances et acomptes	182 459	182 459	0	0
Immobilisations corporelles	4 113 864	1 274 291	2 839 573	321 228
Terrains	17 989		17 989	17 989
Constructions	184 995	81 468	103 527	111 997
Installations techniques, matériel et outillage industriels	867 029	744 678	122 350	135 698
Autres immobilisations corporelles	377 367	337 435	39 932	55 544
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	2 666 485	110 709	2 555 775	
Immobilisations financières	1 967 568	0	1 967 568	2 100 778
Participations et Créances rattachées	1 962 807		1 962 807	2 096 740
Autres titres immobilisés	268		268	45
Prêts				
Autres	4 493		4 493	3 993
ACTIF IMMOBILISE (I)	6 297 356	1 477 939	4 819 417	2 434 155
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	202 423		202 423	359 168
Avances et acomptes versés sur commandes	114 347		114 347	107 968
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	35 538		35 538	13 200
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	2 999 201		2 999 201	
Autres	215 382	6 200	209 182	254 003
Valeurs mobilières de placement	7 203 845		7 203 845	7 290 730
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	23 070 932		23 070 932	17 860 278
Charges constatées d'avance	1 340 617		1 340 617	1 279 458
ACTIF CIRCULANT (II)	35 182 284	6 200	35 176 084	27 164 806
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	41 479 640	1 484 139	39 995 501	29 598 961

Bilan

PASSIF	Exercice 30/06/2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 30/06/2020 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	1 185 274	7 431 749
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires	2 852 845	
Fonds propres complémentaires	3 393 630	
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	5 979 651	5 979 651
Autres		
Report à nouveau	8 281 893	9 495 878
Excédent ou déficit de l'exercice	3 383 580	-1 199 699
Situation nette (sous total)	25 076 872	21 707 578
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	5 014	
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	25 081 887	21 707 578
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	5 184 034	
Fonds dédiés	1 289 641	
Total II	6 473 675	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques	456 049	456 049
Provisions pour charges	7 023	318
Total III	463 072	456 367
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		279 089
- sur autres ressources		571 453
Total III bis	0	850 541
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 649	7 426
Emprunts et dettes financières diverses		1 055
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 758 094	1 494 058
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	508 858	356 003
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 631 485	4 703 390
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	76 782	22 543
Total IV	7 976 868	6 584 474
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + III bis + IV + V)	39 995 501	29 598 961

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 30/06/2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 30/06/2020 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	411 312	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	43 777	70 222
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	209 545	
Subventions		209 874
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	6 573 537	
Mécénats	7 057	
Legs, donations et assurances-vie	7 359 887	
Contributions financières	212 546	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	980	6 556
Utilisations des fonds dédiés	215 085	
Autres produits		
Cotisations		1 692 966
Dons manuels		6 334 457
Mécénats		18 210
Legs et donations		4 731 006
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	157	2 154
Total I	15 033 883	13 065 445
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	6 444	27 828
Variation de stock	156 745	-146 166
Autres achats et charges externes	5 795 136	7 605 532
Aides financières	2 961 368	
Impôts, taxes et versements assimilés	100 455	117 173
Salaires et traitements	1 359 826	1 751 756
Charges sociales	591 845	723 229
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	94 022	95 770
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	661 515	
Autres charges		
Aides financières		1 690 195
Autres charges	20 570	2 017 266
Total II	11 747 925	13 882 584
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	3 285 958	-817 139

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 30/06/2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 30/06/2020 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	120 613	60 524
Total III	120 613	60 524
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières	46	16 415
Total IV	46	16 415
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	120 568	44 109
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	3 406 525	-773 029
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	13 941	1 805
Total V	13 941	1 805
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	23 416	405 295
Total VI	23 416	405 295
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-9 475	-403 490
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	13 471	21 052
Total des produits (I + III + V)	15 168 437	13 127 774
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	11 784 858	14 325 345
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		192 236
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		194 364
EXCEDENT OU DEFICIT	3 383 580	-1 199 699

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	3 877	13 422
Prestations en nature	32 339	42 358
Bénévolat	1 118 306	2 012 709
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 154 522	2 068 489
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	36 216	55 780
Prestations en nature		
Personnel bénévole	1 118 306	2 012 709
TOTAL	1 154 522	2 068 489

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FFC COMPTES COMBINES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 39 995 501 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 3 383 580 Euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/11/2021 par les dirigeants de l'association.

Présentation de l'entité

Fédération Française de Cardiologie

Identité et objet social

La Fédération Française de Cardiologie (FFC) une association fondée le 13 août 1964 et reconnue d'utilité publique par décret du 22 décembre 1977.

Une vocation collective mobilisée pour faire reculer les maladies cardiovasculaires.

Elle groupe les associations régies par la loi de 1901, ayant un but identique au sien à savoir :

- D'informer et d'éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardiovasculaires ;
- De promouvoir et favoriser la recherche en cardiologie ;
- D'informer et initier le public sur les gestes qui sauvent ;
- D'apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des personnes atteintes de pathologie(s) cardiovasculaire(s) ;
- De coordonner, dans le cadre statutaire, les actions des diverses associations adhérentes ;
- D'assurer des actions de formation médicales, paramédicales et grand public ;
- D'assurer la représentation de l'ensemble auprès des diverses instances nationales et internationales.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La FFC se mobilise autour de 4 missions prioritaires :

- La prévention en informant sur les dangers des maladies cardiovasculaires et les moyens de s'en prémunir
- La sensibilisation et l'initiation aux Gestes Qui Sauvent
- Le soutien, la promotion de la recherche cardiovasculaire en étant l'un des premiers financeurs indépendants dans ce domaine
- L'accompagnement en réadaptation des patients cardiaques

Moyens mis en œuvre

Pour réaliser ses missions, la FFC s'appuie sur ses salariés et ses bénévoles. Les missions de la FFC sont impulsées localement par son maillage territorial au travers des Associations régionales de Cardiologie (AC) qui sont-elles mêmes composées de Clubs Cœur et Santé.

Les Associations régionales adhérentes signent une Charte Fédérale. La Fédération compte 27 associations régionales rassemblant plus de 269 Clubs Cœur et Santé.

L'essentiel des ressources de l'association proviennent de la générosité du public (dons, libéralités).

Les associations de Cardiologie

Les associations a pour objet :

- d'informer et d'éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardio-vasculaires ;
- de promouvoir et de favoriser les recherches médicales tout particulièrement dans le domaine des maladies cardio-vasculaires ;
- d'apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des cardiaques dans la vie sociale ;
- de sensibiliser et de former le public aux « gestes qui sauvent » ;
- de représenter les patients atteints de maladies cardio-vasculaires.

Toutes ces actions sont menées en lien avec celles de la Fédération Française de Cardiologie.

Les moyens d'actions de l'Association sont notamment :

- les publications, cours, conférences, prix, bourses, expositions, etc.
- l'information par tous médias effectués avec le concours des organes de presse, de radio et de télévision.
- la création et le développement des Clubs 'Cœur et Santé' destinés à démultiplier les activités de l'Association.

Les clubs 'Cœur et Santé' sont des sections de l'Association qui concourent à la réalisation des objectifs.

Principes, règles et méthodes comptables

Référentiel comptable

Les comptes de la Fédération Française de Cardiologie ont été établis :

- Dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre, étant noté que la 1^{ère} application du nouvel ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable (cf. § ci-après),
 - indépendance des exercices.
- Conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général, en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice comptable de la Fédération Française de Cardiologie a une durée de 12 mois, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Présentation des principales méthodes utilisées

Pour donner une vision d'ensemble de la FFC et des Associations de Cardiologie, les différentes entités ont choisi de présenter des comptes combinés.

Une convention conclue entre la FFC et les Associations de Cardiologie précisent les modalités et le périmètre retenu pour la réalisation de la combinaison des comptes.

Les parties présentent entre elles des liens étroits caractérisés notamment par :

- Des dirigeants communs (membres du Conseil d'Administration) ;
- Un financement de la part de la Fédération Française de Cardiologie vers les Associations de Cardiologie sous la forme d'une dotation annuelle ;
- La gestion des legs des Associations de Cardiologie par la Fédération Française de Cardiologie ;
- Des subventions pour la Semaine du Cœur et des participations à la phase III.

Le périmètre de combinaison est défini ci-dessous.

L'entité combinante est la Fédération Française de Cardiologie.

D'un point de vue comptable, afin de donner une image sincère des volumes traités par la FFC et des associations de Cardiologie, les flux de refacturations internes ont été neutralisés au bilan et au compte de résultat. Il en est ainsi :

- Des cotisations versées par les associations à la FFC ;
- Des contributions financières accordées par la FFC aux AC (Dotation annuelle et semaine du cœur) ;
- Des versements pour la participation à la phase III des régions.

Ces mêmes retraitements ont été appliqués lors de l'élaboration du CROD et CER combinés qui comprennent l'ensemble constitué du CROD et CER de la FFC et de l'ensemble des CROD et CER des Associations de Cardiologie.

Depuis l'exercice clos au 30-06-2018, toutes les comptabilités ont été complètement harmonisées et peuvent être lues indifféremment pour chaque entité ou en combiné.

La SCI Maison du Cœur n'est pas combinée, nonobstant 50% de participation que détient la Fédération Française de Cardiologie. Cette question pourra être réexaminée, notamment en fonction de sa capacité à établir une situation intermédiaire, sachant que la SCI Maison du Cœur clôture ses comptes le 30 septembre de chaque année et que le groupe FFC clôture ses comptes le 30 juin de chaque année.

La valorisation des heures des bénévoles pour les activités de Prévention, de Phase III, et de fonctionnement exercé dans les associations de Cardiologie est effectuée sur la base d'une moyenne des SMIC mensuels en vigueur du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, chargé en prenant en compte au prorata temporis les incidences des évolutions de taux de charges sociales de 2020 et 2021. La valorisation dépend du niveau de l'activité :

- Exécution : 1 fois le SMIC, soit 10,38€ chargé
- Encadrement : 2 fois le SMIC, soit 20,76€ chargé
- Expertise : 5 fois le SMIC, soit 51,80€ chargé

La valorisation des contributions volontaires en nature dans les Associations de Cardiologie n'est pas exhaustive, en effet, certaines associations n'ont pas recensées l'ensemble des mises à disposition de locaux ou des heures de bénévolat.

Autre particularité : La partie non consommée par les associations de cardiologie des dotations annuelles attribuées par la FFC est portée au passif du bilan au poste de fonds dédiés.

Liste des entités constitutives de l'ensemble combiné

- L'Association de Cardiologie des ALPES, dont le siège social est à MEYLAN (38240), 27b Chemin des Villauds, représentée par le Professeur Jacques MACHECOURT, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie d'ALSACE, dont le siège social est à STRASBOURG (67091 Cedex), CHU – Nouvel Hôpital Civil, Cardiologie, 1 place de l'Hôpital, BP 426, représentée par le Professeur Patrick OHLMANN, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie d'ANJOU-MAINE, dont le siège social est à ANGERS (49933 Cedex 9), CHU Unité 010 – Cardiologie Urgences- USIC, 4 rue Larrey, représentée par le Professeur Alain FURBER, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie ANTILLES-GUADELOUPE dont le siège social est à BASSE-TERRE (97100), 15 rue Perrinon, représentée par le Docteur Narcisse MOUSSINGA, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie ANTILLES-GUYANE, dont le siège social est à CAYENNE (97300), 48 boulevard Jubelin, représentée par le Docteur Jean GANTY, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie d'AQUITAINE, dont le siège social est à PESSAC (33604 cedex), Hôpital Cardiologique, avenue de Magellan, représentée par son Président, le Professeur Hervé DOUARD, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie d'Auvergne, dont le siège social est à CLERMONT FERRAND (63003 cedex 1), CHU Hôpital G. Montpied, Cardiologie 8ème étage, 59 rue Montalembert, représentée par le Professeur Bernard CITRON, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de BOURGOGNE, dont le siège social est à DIJON (21000), CHU François Mitterand, service de cardiologie, 23 rue Gaffarel, représentée par le Professeur Yves COTTIN, agissant en qualité de président
- L'Association de Cardiologie de BRETAGNE, dont le siège social est à RENNES (35033 Cedex 09), CHRU Hôpital de Pontchaillou, CCP – Niveau 0, 2 rue Henri Le Guilloux, représentée par le Docteur François PAILLARD, agissant en qualité de Président

- L'Association de Cardiologie de BRETAGNE OCCIDENTALE, dont le siège social est à BREST (29609 Cedex), Hôpital de la Cavale Blanche, Département de Cardiologie, 2 Bd Tanguy Prigent, représentée par le Professeur Jacques MANSOURATI, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie du CENTRE-VAL DE LOIRE, dont le siège social est à TOURS (37044 Cedex 9), CHRU Hôpital Trousseau, Avenue de la République, Chambray les Tours, représentée par le Docteur Denis ANGOULVANT, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de CHAMPAGNE-ARDENNES, dont le siège social est à REIMS (51092 Cedex), CHU Robert Debré, Cardiologie, Avenue du Général Koenig, représentée par le Professeur Gérard HELFT, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie COTE-D'AZUR, dont le siège social est à NICE (06002 Cedex 1) CHU Hôpital Pasteur, Cardiologie, 30 avenue de la Voie Romaine, BP 69, représentée par le Professeur Pierre GIBELIN, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de FRANCHE-COMTE, dont le siège social est à BESANCON (25000), Club Cœur et Santé Arc les gray, 44 avenue Villarceau, représentée par le Professeur Joseph-Philippe ETIEVENT, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie d'ILE-DE-FRANCE, dont le siège social est à PARIS (75011), 167 rue Ledru Rolin, représentée par le Professeur Patrick ASSYAG, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie du LANGUEDOC ROUSSILLON, dont le siège social est à MONTPELLIERS (34080), Local Associatif Simone de Beauvoir, Cardiologie, 39 rue François d'Orbay, représentée par le Professeur Patrick MESSNER-PELLENC, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie du LIMOUSIN, dont le siège social est à LIMOGES (87042 Cedex), CHU Dupuytren, Cardiologie, 2 Av Martin Luther King, représentée par le Professeur Victor ABOYANS, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de LORRAINE, dont le siège social est à VANDOEUVRE LES NANCY (54511 Cedex), CHU – Hôpitaux de Brabois, Association de Cardiologie, Institut Louis Mathieu, Rue du Morvan, représentée par le Professeur Etienne ALIOT, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de MIDI PYRENEES, dont le siège social est à TOULOUSE (31059 Cedex 9), Centre Hospitalier Rangueil, H1 RDV 1 avenue J. Pouilhes, TSA 50032, représentée par le Professeur Jean FERRIERES, agissant en qualité de président
- L'Association de Cardiologie du NORD-PAS DE CALAIS, dont le siège social est à LILLE (59037 cedex), CHRU – Hôpital Cardiologique, Médecine Vasculaire et HTA, Bd du Pr Jules Leclercq, représentée par Madame Claire MOUNIER-VEHIER, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de HAUTE NORMANDIE, dont le siège social est à ROUEN (76031 Cedex), CHU Hôpital Charles Nicolle, cardiologie, 1 rue de Germont, représentée par le Professeur Frédéric ANSELME, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie des PAYS DE LOIRE, dont le siège social est à NANTES (44093 cedex 1), Hôpital G et R Laënnec, Clinique Cardiologique, Institut du Thorax, Boulevard Jacques Monod, BP 1005, représentée par le Professeur Jean-Noël TROCHU, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de PICARDIE, dont le siège social est à ABBEVILLE (80142), Pole de prévention éducation patient, EHPAD G DUMONT, 42 bd Vauban, représentée par le Professeur Philippe SALLE, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de PROVENCE, dont le siège social est à MARSEILLE (13015 cedex 05), APM – Groupe Hospitalier de la Timone, Cardiologie – Rythmologie, Stimulation Cardiaque et HTA, 264 rue Saint Pierre, représentée par le Professeur Jean-Claude DEHARO, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie VAL DE RHONE, dont le siège social est à LYON (69006), 5 place Edgar Quinet, représentée par le Professeur Pierre BERNARD, agissant en qualité de Président

Liste des entités exclues du périmètre par manque d'information

- L'Association de Cardiologie de BASSE NORMANDIE, dont le siège social est à CAEN (14033 cedex), CHRU, cardiologie 20^{ème} étage, avenue de la Côte de Nacre, représentée par le Docteur Rémi SABATIER, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie du POITOU-CHARENTES, dont le siège est à POITIERS (86000), 22 rue Cloche Perse, représentée par le Professeur Paul MENU, agissant en qualité de Président

Changements de méthodes comptables et de présentation

L'application du nouveau règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 a entraîné des changements de méthodes comptables appliqués de manière rétrospective, et de présentation des états financiers. Les principaux postes concernés par ces changements sont les suivants :

Fonds propres du siège

Le poste antérieurement intitulé « Fonds associatifs », composé des fonds propres et des réserves, a été renommé « Fonds propres » et a été mis à jour pour se conformer au nouveau règlement comptable :

- Le « Fonds social statutaires » de 2.853 K€, correspondant aux fonds reçus à la constitution par la Fédération ont été conservés en compte « Fonds statutaires »,
- Les « Autres fonds associatifs » de 3.394 K€, ont été reclassés en « Apport dans droit de reprise »,

L'analyse des Fonds propres a permis de considérer qu'une partie des Fonds propres de la Fédération Française de Cardiologie était issue de la Générosité du Public, à savoir les autres fonds associatifs, ainsi que les réserves et le report à nouveau.

En effet, seule le Fonds social statutaire peut être considéré comme non-issu de la générosité du Public, soit 2.853 K€

Legs, donations et assurances-vie pour le Siège

Antérieurement au nouveau règlement ANC 2018-06, le « portefeuille legs et donations » faisait l'objet d'une simple mention dans l'annexe comptable (engagement hors bilan) pour le montant des engagements reçus et acceptés par le Conseil d'administration à la clôture de l'exercice.

Tout au long de l'instruction des dossiers, les ventes nettes de charges des biens issus de legs et donations étaient transférées en produits au compte de résultat à la date d'encaissement des fonds.

Quant aux produits d'assurances vies, ils étaient inscrits en produits au compte de résultat à la date d'encaissement des fonds.

Depuis le 1^{er} juillet 2020, les dispositions prévues au nouveau règlement ANC 2018-06 sont appliquées :

Les biens et dettes des dossiers legs sont comptabilisés au bilan à la date d'acceptation du conseil d'administration, selon leur nature :

- À l'actif immobilisé, l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers,
- À l'actif circulant, les créances et liquidités,
- Au passif, les dettes et obligations testamentaires.

La contrepartie est inscrite en produits dans la rubrique legs, donations et assurances-vie.

Les biens reçus par donation sont comptabilisés à la signature de l'acte authentique de donation et les assurances-vie sont enregistrées en produit à la date de leur encaissement.

Les revenus et charges liés aux biens reçus par legs et donations, destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat, selon leur nature.

À la clôture de l'exercice, les produits nets comptabilisés sont neutralisés par la constatation d'un « Fonds reportés sur legs et donations » s'ils n'ont pas été encaissés.

Compte tenu de ces éléments, le portefeuille Legs et donations évalué au 30 juin 2020, tenant compte d'éventuelles informations complémentaires postérieures au 30 juin 2020 et relatives à la valorisation des biens, a été inscrit au bilan au 1^{er} juillet 2020 :

Actifs (En €)	Au 01-07-2020	Passif (En €)	Au 01-07-2020
Actifs immobilisé		Fonds reportés et fonds dédiés	
Bien reçus par legs et donations destinés à être cédés	2 143 938	Fonds reportés sur Legs et donations	3 846 938
Dépréciation des biens reçus en Legs	-65 290		
		Provisions	
		Provision pour charges sur legs	7 000
Actif Circulant		Dettes	
Créances reçues sur legs et donations	1 926 583	Dettes sur legs et donations	145 093
Dépréciation sur créances reçues en legs	-6 200		
TOTAL	3 999 031	TOTAL	3 999 031

Antérieurement, les encaissements et décaissements sur legs et donations n'étaient pas inscrits en compte d'attente. Aussi, aucun retraitement n'a été effectué en report à nouveau.

Définition des produits

Le plan de comptes de la Fédération Française de Cardiologie a été mis à jour, en intégrant les nouveautés introduites par le nouveau règlement ANC 2018-06 concernant la nature des produits et afin de les faire cadrer avec les postes du compte de résultat. Voici la définition des principaux postes de produits au compte de résultat :

- **Concours publics et Subventions d'exploitation** : Ce poste intègre les produits de subventions d'exploitation octroyés de manière discrétionnaire par une autorité publique, ainsi que les concours publics obtenus dans le cadre d'un dispositif législatif ou réglementaire. La Fédération française de Cardiologie n'a pas perçu cette année de concours publics.
- **Mécénats** : Ce poste intègre les dons versés par des entreprises dans le cadre d'une convention de mécénat formalisée,
- **Legs, donations et assurances-vie** : Ce poste intègre les produits issus de legs, donations et assurances-vie, sous déduction de certains comptes de charges liés aux legs et donations.
- **Contributions financières** : Ce poste intègre les fonds versés par des organismes à but non lucratif (association, fondation, fonds de dotation...), dont les fonds versés par des fondations d'entreprises antérieurement inscrites en autres fonds privés.

Présentation des états financiers

- **Bilan** : Le bilan de l'exercice 20-21 respecte les dispositions du nouveau règlement ANC 2018-06. La colonne de l'exercice 19-20 a été reprise telle que présentée et certifiée au regard de l'ancien règlement CRC 99-01. Les notes et tableaux de l'actif et du passif sont présentés aux chapitres suivants.
- **Compte de résultat** : Le compte de résultat de l'exercice 20-21 respecte les dispositions du nouveau règlement ANC 2018-06. La colonne de l'exercice 19-20 a été reprise telle que présentée et certifiée au regard de l'ancien règlement CRC 99-01. Les notes et tableaux du compte de résultat sont présentés au chapitre suivant.
- **Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)** : Ces comptes ont été établis conformément au nouveau règlement comptable ANC 2018-06. Les règles de gestion permettant leur élaboration sont présentées aux paragraphes suivants. Ces comptes sont présentés pour l'exercice 20-21 sans colonne comparative. Le CER de l'exercice 19-20, établi selon la réglementation précédente, est présenté à titre indicatif dans l'annexe du CROD et du CER.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Matériel médical de réadaptation : 5 à 10 ans
- * Matériel de prévention : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 8 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,79 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD-TV 15-17)

Faits caractéristiques de l'exercice

Faits marquants et contexte de crise sanitaire

Au cours de l'exercice 2020-2021, la Fédération a poursuivi son soutien financier auprès des associations adhérentes ainsi qu'au financement de la recherche.

Compte tenu des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19, la tenue des manifestations prévues par la FFC et les associations adhérentes a été impacté. De ce fait, les charges de fonctionnement liées ont baissé de manière sensible sur l'exercice 2020-2021.

La FFC a choisi en début d'année 2021 de changer d'identité. L'association s'est dotée d'un nouveau logo et d'une nouvelle signature. Elle a également procédé au changement du site Internet. Toutes les dépenses ont été inscrites en charges de l'exercice.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 29 janvier 2021 a approuvé les modifications de statut proposées. Ces nouveaux statuts sont en cours de revue par le ministère de l'Intérieur.

De plus, une révision de la Charte Fédérale a été effectuée. Le projet de nouvelle charte sera soumis au vote de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2021.

Nouveau règlement comptable pour les personnes morales de droit privé à but non lucratif

L'exercice comptable est marqué par la 1^{ère} application du nouveau règlement ANC 2018-06 modifié par l'ANC n°2020-08. Cette mise en conformité a engendré :

- Une évolution du plan de comptes et de la classification de certains produits,
- Des évolutions du traitement comptable de certaines opérations, en particulier des legs et donations,
- Des changements sur la présentation des états financiers notamment le bilan, le compte de résultat et le CER,
- La substitution à l'ancien modèle de CER d'un compte de résultat par origine et destination (CROD), et d'un CER dédié à l'emploi des seules ressources de l'AGP,

Ces principales évolutions sont présentées ci-avant et repris ci-dessous dans les différentes rubriques de l'annexe comptable.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Immobilisations	Au début d'exercice	Retraitement nouveau règlement 01/07/2020	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	225 815		12 276	22 167	215 924
Immobilisations incorporelles	225 815		12 276	22 167	215 924
Terrains	17 989				17 989
Constructions sur sol propre	179 956				179 956
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencés et aménagés des constructions	5 039				5 039
Installations techniques, matériel et outillage industriels	975 915		50 117	159 004	867 029
Installations générales, agencements aménagements divers	50 084				50 084
Matériel de transport	1 680				1 680
Matériel de bureau et informatique, mobilier	408 843		8 805	92 044	325 604
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés		2 666 484			2 666 484
Immobilisations corporelles	1 639 505	2 666 484	58 922	251 048	4 113 863
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	2 096 740		25 423	159 355	1 962 807
Autres titres immobilisés	45		223		268
Prêts et autres immobilisations financières	3 243		1 698	448	4 493
Immobilisations financières	2 100 028		27 344	159 803	1 967 568
ACTIF IMMOBILISE	3 965 348	2 666 484	98 542	433 018	6 297 356

Suite au changement de périmètre de combinaison entre juin 2020 et juin 2021, les bases d'immobilisations 'Début d'exercice' pour cinq catégories ont été modifiées :

Immobilisations :	Au 30-06-2020 (25AC)	Au 30-06-2021 (25 AC)
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	226.101	225.815
- Installations techniques, mat et outillage industriels	978.757	975.915
- Installations générales, agencements	50.671	50.084
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	408.110	408.843
- Prêts et autres immobilisations financières	3.993	3.243

En tenant compte de la variation de périmètre le montant total des immobilisations en début d'exercice est de 3.965.348 € (contre 3.969.080 € selon l'annexe aux comptes combinés clos le 30 juin 2020) soit un impact de 3.732 €

Amortissements et dépréciations des immobilisations

Immobilisations	Au début d'exercice	Retraitement nouveau règlement 01/07/2020	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	213 666		714	10 732	203 648
Immobilisations incorporelles	213 666		714	10 732	203 648
Terrains					
Constructions sur sol propre	71 670		8 278		79 948
Constructions sur sol d'autrui					0
Installations générales, agencés et aménagés des constructions	1 328		192		1 520
Installations techniques, matériel et outillage industriels	843 144		60 538	159 004	744 678
Installations générales, agencements aménagements divers	33 966		3 219		37 185
Matériel de transport	1 680				1 680
Matériel de bureau et informatique, mobilier	369 532		21 081	92 043	298 570
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés		65 290	45 419		110 709
Immobilisations corporelles	1 321 320	65 290	138 727	251 047	1 274 290
ACTIF IMMOBILISE	1 534 986	65 290	139 441	261 779	1 477 939

Suite au changement de périmètre de combinaison entre juin 2020 et juin 2021, les bases d'amortissements 'début d'exercice' pour quatre catégories ont été modifiées :

Amortissements :	Au 30-06-2020 (25AC)	Au 30-06-2021 (25 AC)
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	213.952	213.667
- Installations techniques, mat et outillage industriels	843.059	843.144
- Installations générales, agencements	34.554	33.966
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	368.683	369.532

En tenant compte de la variation de périmètre le montant total des amortissements en début d'exercice est de 1.534.986 € (contre 1.534.925 € selon l'annexe aux comptes combinés clos le 30 juin 2020) soit un impact de 61 €.

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I				
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	202 423	359 168		156 745
Produits résiduels				
Autres				
Total II	202 423	359 168		156 745
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Études				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				156 745

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6.449.468 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 854 237		1 854 237
Prêts			
Autres	4 493		4 493
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	35 538	35 538	
Autres	3 214 582	3 214 582	
Charges constatées d'avance	1 340 617	1 340 617	
Total	6 449 468	4 590 738	1 858 730
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
USAGERS, PRODUITS NON FACTURÉS	2 294
ORGANISMES SOCIAUX-PDTS A RECEVOIR	11 408
ETAT - PRODUITS À RECEVOIR	28 899
INTERETS COURUS	17 179
PRODUITS A RECEVOIR	81 055
INTERETS COURUS S/VALEURS MOBILIERE	99
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	187
INTERETS COURUS A RECEVOIR	21 615
Total	162 735

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille	Plus-value latente
Parts sociales CE	63 291,00	20,00			
Vendome FCP	2 021,73	112,43	125,28	253 282,33	
				253 282,33	

Les valeurs mobilières sont composées de parts sociales de la Caisse d'Épargne et de FCP. Elles sont évaluées selon la méthode du premier entré premier sorti.

Ces fonds sont essentiellement de type monétaire.

Notes sur le bilan passif

Fonds propres

Les fonds propres sont constitués des « Fonds propres sans droit de reprise », des « réserves », du « Report A Nouveau » et de « l'excédent ou déficit de l'exercice » en attente d'affectation. Ces postes sont établis conformément aux statuts et à la réglementation comptable.

Le poste « **Fonds propres sans droit de reprise pour le siège** » est constitué :

- du **fonds social statutaire** : historiquement, ce fonds s'élève à 2.852.845 €,
- des Autres fonds associatifs de 3.393.630 €,

Le poste « **Réserves du siège** » de 4.833.369 € est constitué :

- de réserves pour projet associatif,
- de réserves pour la recherche,
- de réserves GQS – Equipement des AC,
- de réserves – Promotion des libéralités,
- de réserves – Camp promo PDC,

Fonds propres au 30 juin 2021

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise	7 431 748		7 431 748							7 431 748
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves	5 979 651		5 979 651							5 979 651
Report à nouveau	9 487 611		9 487 611			264 742		1 470 460	1 232 143	8 281 893
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 205 718		-1 205 718	1 205 718	1 232 143	3 685 342	3 572 061	301 762		3 383 580
Situation nette	21 693 292	0	21 693 292	1 205 718	1 232 143	3 950 084	3 572 061	1 772 222	1 232 143	25 076 872
Fonds propres consommables										
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
TOTAL	21 693 292	0	21 693 292	1 205 718	1 232 143	3 950 084	3 572 061	1 772 222	1 232 143	25 076 872

Suite au changement de périmètre de combinaison entre juin 2020 et juin 2021, les bases des fonds propres 'début d'exercice' ont été modifiées :

Fonds propres :	Au 30-06-2020 (25AC)	Au 30-06-2021 (25 AC)
- Report à nouveau	9.495.878	9.487.611
- Excédent ou déficit de l'exercice	- 1.199.699	- 1.205.718

En tenant compte de la variation de périmètre le montant total des fonds propres en début d'exercice est de 21.693.292 € (contre 21.707.578 € selon l'annexe aux comptes combinés clos le 30 juin 2020) soit un impact de 14 286 €.

Fonds reportés legs et donations pour le siège

Les fonds reportés correspondent aux biens et dettes des dossiers legs et donations acceptés par le Conseil d'administration et restant à encaisser à la clôture de l'exercice.

	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Solde au 30-06-2020	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Solde au 01-07-2021	Augmentation	Diminution	Montant global
Fonds reportés Legs et donations	0	3 846 938	3 846 938	2 699 863	1 362 767	5 184 034
TOTAL	0	3 846 938	3 846 938	2 699 863	1 362 767	5 184 034

Fonds dédiés

Les fonds dédiés représentent les ressources affectées perçues dans le cadre d'un appel aux dons ou dans le cadre de convention de subvention ou de versement de contributions financières.

Les fonds dédiés portent sur les natures de recettes suivantes : Subventions d'exploitation, contributions financières et ressources issues de la générosité du public (dons, legs et donations).

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation				113 206				113 206	
Ministère des solidarités et de la santé - Outil scoring				24 574				24 574	
Ministère des solidarités et de la santé - Prévention arrêt cardiaque				47 780				47 780	
AC ALPES - Subvention				37 352				37 352	
AC AUVERGNE - Subvention				3 300				3 300	
AC FRANCHE COMTE - Subvention				200				200	
Contributions financières d'autres organismes	282 584		282 584	72 446	38 386			316 643	
Programme de dénormalisation du Tabac				13 487				13 487	
AC ALPES - Dotation FFC	55 342		55 342	5 248				60 590	
AC ANJOU MAINE - Dotation FFC	3 324		3 324	2 820	2 122			4 022	
AC AQUITAINE - Dotation FFC	10 824		10 824		4 011			6 813	
AC AUVERGNE - Dotation FFC	4 531		4 531	2 853	1 518			5 866	
AC AUVERGNE - Autres organismes				10 000				10 000	
AC BOURGOGNE - Dotation FFC	14 427		14 427	2 411	4 410			12 428	
AC BRETAGNE - Dotation FFC	2 777		2 777	1 424	909			3 293	
AC BRETAGNE OCCIDENTALE - Dotation FFC				144				144	
AC CHAMPAGNE ARDENNES - Dotation FFC				1 419				1 419	
AC CENTRE VAL DE LOIRE - Dotation FFC				2 041				2 041	
AC COTE D'AZUR - Dotation FFC	8 100		8 100					8 100	
AC NORD PAS DE CALAIS - Dotation FFC	9 494		9 494					9 494	
AC LANGUEDOC ROUSSILON - Dotation FFC	34 925		34 925	3 779	6 113			32 591	
AC MIDI PYRENEES - Dotation FFC	5 882		5 882	11 307	29			17 160	
AC PICARDIE - Dotation FFC	24 973		24 973	4 354	10 861			18 465	
AC PROVENCE - Dotation FFC	6 872		6 872		519			6 352	
AC ALSACE - Dotation FFC	16 104		16 104		2 833			13 271	
AC PAYS DE LOIRE - Dotation FFC	9 903		9 903	1 650				11 553	
AC FRANCHE COMTE - Dotation FFC	25 603		25 603	1 800	390			27 013	
AC HAUTE NORMANDIE - Dotation FFC				459				459	
AC LORRAINE - Dotation FFC	23 318		23 318	7 250	2 347			28 221	
AC ANTILLES GUADELOUPE - Dotation FFC	26 185		26 185		2 323			23 862	
Ressources liées à la générosité du public	560 627		560 627	475 863	176 699			859 791	
Legs pour la recherche de la région Lyonnaise	314 203		314 203		123 000			191 203	
Legs pour le service de cardiologie de l'hôpital Villeneuve à Montpellier				475 863				475 863	
AC BOURGOGNE	80 734		80 734		857			79 877	
AC ILE DE FRANCE	163 440		163 440		52 842			110 598	
AC NORD PAS DE CALAIS	2 250		2 250		0			2 250	
TOTAL	843 211		843 211	661 514	215 085			1 289 640	

Suite au changement de périmètre de combinaison entre juin 2020 et juin 2021, les bases des fonds dédiés "Début d'exercice" ont été modifiées :

Au 30-06-2020 (25AC)	Au 30-06-2021 (25 AC)
850 541	843 211

En tenant compte de la variation de périmètre le montant total des fonds dédiés en début d'exercice est de 843.211 € (contre 850.541 € selon l'annexe aux comptes combinés clos le 30 juin 2020) soit un impact de 7.330 €.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions Au début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	456 049				456 049
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts	318	23	318		23
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	456 367	23	318		456 072
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		23	318		
Financières					
Exceptionnelles					

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7.976.868 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 649	1 649		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 758 094	1 758 094		
Dettes fiscales et sociales	508 858	508 858		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 631 485	5 631 485		
Produits constatés d'avance	76 782	76 782		
Total	7 976 868	7 976 868		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	6 757			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	459 880
INTERETS COURUS A PAYER	1 490
DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES PAYES	45 249
AUTRES CHARGES A PAYER SUR PERSONNEL	18 009
CHARGES SOCIALES SUR CP	34 528
AUTRES CHARGES A PAYER	464
DIVERS CHARGES A PAYER	797
Total	560 418

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 340 617		
Total	1 340 617		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	76 782		
Total	76 782		

Notes sur le compte de résultat

Tableau des ressources

Ressources de l'année	30/06/2021
Cotisations	411 312
Echanges de fichiers	13 301
Prestations de services	30 476
Concours publics et subventions d'exploitation	209 545
Collecte de dons	6 573 537
Mécénat	7 057
Legs, donations et assurances-vie	7 359 887
Contributions financières	212 546
Transfert de charges	980
Utilisation fonds dédiés	215 085
Transfert de charges	
Autres produits	157
Total des ressources	15 033 883

Legs, donations et assurances-vie

Le poste « Legs, donations et assurances-vie » au compte de résultat s'élevant à 7.359.887 € est constitué de la somme des comptes suivants :

PRODUITS	11 273 440
Montant perçu au titre d'assurances vie	822 671
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	7 801 499
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 286 502
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 362 767
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	-
CHARGES	3 913 553
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 168 270
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	45 419
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	2 699 863
SOLDE DE LA RUBRIQUE	7 359 887

Contributions volontaires en nature

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					-
Mises à disposition gratuites de biens	36 216				36 216
Prestations de services					-
Personnel bénévole	1 115 666			2 640	1 118 306
TOTAL	1 151 882	-	0	2 640	1 154 522

La Fédération française de Cardiologie fait figurer dans cette rubrique depuis plusieurs années la valorisation des heures de bénévolat.

La valorisation des heures des bénévoles est effectuée sur la base d'une moyenne du SMIC mensuel en vigueur du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Cette valorisation tient compte des charges sociales au prorata temporis des incidences des évolutions de taux.

Le bénévolat est valorisé à 210 K€ au 30 juin 2021 pour le Siège.

Le bénévolat est valorisé à 908 K€ au 30 juin 2021 pour les Associations de Cardiologie.

La valorisation des contributions volontaires en nature dépend du niveau de l'activité :

- Exécution : 1 fois le SMIC
- Encadrement : 2 fois le SMIC
- Expertise : 5 fois le SMIC
- Autre : 150€ TTC de l'heure (pour les experts)

Les mises à disposition gratuites de bien représentent 36 K€ et concerne uniquement les Associations de Cardiologie. Néanmoins, cette valorisation n'est pas exhaustive, en effet certaines associations ont rencontrés des difficultés pour recenser et valoriser ces contributions volontaires en nature.

La valorisation des locaux est fournie par le prestataire mettant à disposition les salles.

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 56.817 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Impôts sur les Sociétés à taux réduit

La FFC, et les Associations de Cardiologie sont assujetties à l'impôt sur ses revenus fonciers et ses revenus de capitaux mobiliers.

L'impôt dû au titre des revenus perçus au cours de l'exercice 2020-2021 s'élève à 13.447 € et se décompose de la façon suivante :

Revenus	Base	Taux	Impôts
Loyers encaissés			
Intérêts compte courant SCI	24 376	24%	5 850
Intérêts parts sociales	15 628	15%	2 344
Intérêts compte courant CE	11 390	24%	2 734
Intérêts SCL Associatis	6 748	24%	1 619
Intérêts AC	3 750	24%	900
Total	61 891		13 447

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Bourses attribuées Ex 2016-2017	162 635
Bourses attribuées Ex 2017-2018	640 168
Bourses attribuées Ex 2018-2019	578 860
Bourses attribuées Ex 2019-2020	903 200
Bourses attribuées Ex 2020-2021	1 691 620
Bourses attribuées Ex 2021-2022	1 250 000
Autres engagements donnés	5 226 483
Total	5 226 483

Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Legs et donations ouverts en attente d'acceptation par le CA	3 040 000
Assurance vie	353 973
Autres engagements reçus	3 393 973
Legs nets à réaliser	
Total	3 393 973

Les engagements reçus au 30 juin 2021 se décomposent ainsi :

- Legs et donations ouverts en attente d'acceptation par le CA : 3.040.000 €
- Assurance Vie : 353.973 €

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 54.793 Euros

Autres informations

La contribution de chacune des entités combinées représentant plus de 90% du total des fonds associatifs est la suivante :

- Fédération Française de Cardiologie : 77,77%
- Association de Cardiologie du Rhône : 5,46%
- Association de Cardiologie du Nord Pas de Calais : 2,48%
- Association de Cardiologie du Limousin : 2,44%
- Association de Cardiologie de la Bretagne : 1,16%
- Association de Cardiologie du Languedoc Roussillon : 1,14%
- Association de Cardiologie de la Lorraine : 1,11%
- Association de Cardiologie de la Bourgogne : 1,02%
- Association de Cardiologie IDF : 0,91%

Présentation du compte de résultat par origine et destination combiné (CROD)

Définition

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce nouveau tableau présente l'origine des produits et leurs emplois par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres postes de charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des charges par destination est égal au total des charges du compte de résultat et le total des produits par origine à celui des produits du compte de résultat.

Le CROD est structuré de la façon suivante :

- La colonne 1 présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination,
- La colonne 2 présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leurs emplois par destination. Cette colonne est identique à celle du CER et sera présentée au point suivant relatif à la présentation du CER.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 30/06/2021 (selon ANC 2018-06)		Exercice 30/06/2020 (selon CRC 1999-01)	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	14 114 266	13 768 116		
1.1 Cotisations sans contrepartie	123 312	6 144		
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	6 575 369	6 504 153		
- Legs, donations et assurances-vie	7 359 887	7 202 120		
- Mécénat	6 657	6 657		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	49 042	49 042		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	524 259			
2.1 Cotisations avec contrepartie	291 874			
2.2 Parrainage des entreprises	0			
2.3 Contributions financières sans contrepartie	116 550			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	115 835			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	268 380			
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	46 447	46 447		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	215 085	123 000		
TOTAL	15 168 438	13 937 563		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	6 801 812	6 115 968		
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	6 801 812	6 115 968		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 693 510	2 693 306		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 693 510	2 693 306		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 614 550	1 483 534		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0			
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	13 471			
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	661 515	475 864		
TOTAL	11 784 858	10 768 671		
EXCEDENT OU DEFICIT	3 383 580	3 168 892		

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 30/06/2021 (selon ANC 2018-06)		Exercice 30/06/2020 (selon CRC 1999-01)	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 154 522	210 054		
Bénévolat	1 118 306	210 054		
Prestations en nature	36 216	0		
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	1 154 522	210 054		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 151 882	207 414		
Réalisées en France	1 151 882	207 414		
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 640	2 640		
TOTAL	1 154 522	210 054		

Produits par origine

Les produits du CROD sont présentés conformément à la nouvelle réglementation comptable et selon les précisions complémentaires ci-dessous :

Produits liés à la générosité du public

Ces produits sont constitués essentiellement des « Dons », « Legs, donations et assurances-vie », « cotisations sans contrepartie » et du « Mécénat ».

Par ailleurs, dans les autres produits liés à la générosité du public figurent les produits financiers (autres que ceux provenant de la créance rattachée à la participation SCI/FFC) compte tenu du fait que la trésorerie provient principalement des ressources issues de la générosité du public.

Néanmoins, les dons et les assurances vies reçus par les associations de Cardiologie n'ont pas été affectés dans la colonne « générosité du public ». En effet, les associations régionales ne font pas appel à la générosité du public.

Produits non liés à la générosité du public

Sont inscrits dans cette rubrique :

- Le poste « contributions financières » constitué principalement des fonds versés par des entités à but non lucratif.
- Le poste « Cotisations avec contrepartie » constitué des cotisations des membres, des participations des adhérents des clubs à la phase III.
- Les « autres produits » constitués principalement des produits de la mise à disposition de personnel, des recettes de sponsoring, du congrès, des locations de fichiers, et des produits financiers issus de la créance rattachée à la participation SCI/FFC.
- Les dons & assurance vie perçus par les associations de cardiologie puisque ces dernières n'effectuent aucune campagne de sollicitation active du grand public.
- Les cotisations sans contrepartie reçues par les associations de Cardiologie n'ont pas été affectées dans la colonne « générosité du public », compte tenu que les associations régionales ne font pas appel à la générosité du public.

Charges par destination

Les postes de charges par destination se structurent de la manière suivante :

Le poste « **Missions sociales** » correspond uniquement aux activités réalisées en France. Les missions sociales regroupent les charges directes et indirectes engagées par chacune d'elles en conformité avec l'objet social défini dans l'article 1 des statuts de la Fédération. Elles sont définies dans les statuts comme suit :

- Informer et éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardiovasculaires.
- Promouvoir et financer la recherche en cardiologie
- Inciter le public à se former aux gestes qui sauvent
- Apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des cardiaques
- Coordonner dans le cadre statutaire les actions des diverses associations adhérentes.

Les missions sociales se décomposent ainsi :

Missions sociales	30/06/2021 Montant
Missions sociales FFC	6 115 968
Missions sociales Associations de Cardiologie	685 844
TOTAL	6 801 812

Le poste « **Prévention** » comprend les frais relatifs à la réalisation des actions : conception, fabrication, transport, routage et, affranchissement des brochures de prévention, des affiches, des autocollants, des dépliants, honoraires et autres frais des agences de communication pour la conception, l'organisation, et le suivi de nos campagnes nationales, les achats d'espaces, la location de mobilier sur les salons, la maintenance informatique, le lobbying auprès des prescripteurs, les salaires et les charges du service consacrés à la gestion de cette activité, les coûts de structure : loyers et charges financières sont calculés d'après le critère « surface », et autres charges réparties selon une clé de répartition par destination de dépenses.

Le poste « **Recherche Médicale** » regroupe les salaires, les charges sociales, les loyers et les charges affectées à cette activité. L'ensemble des projets : bourses, aides à la recherche, dotations qui ont été attribuées par la commission d'aide à la recherche qui se réunit chaque année en juin. Celle-ci a pour mission d'organiser les appels d'offres et d'assurer le jury des bourses.

Le poste « **Aide à la réadaptation** » comprend les salaires, les charges sociales, les coûts de structure affectés à ce poste, la participation financière à la phase III à hauteur de 25% des salaires et charges sociales, des prestations et des honoraires versés aux moniteurs.

Le poste « **Dotations et frais de coordination des régions** » consiste à contribuer au soutien financier des 27 Associations de cardiologie et de leurs 263 clubs Cœur et santé au moyen d'une dotation annuelle calculée sur la base de critères énumérés dans la charte. Cette dotation est destinée au financement des actions et campagnes d'information et de sensibilisation, à des initiatives régionales conformément aux objectifs statutaires ; sont comprises également des dépenses relatives à l'animation et à la gestion des Associations de Cardiologie et des Clubs Cœur et Santé grâce à des rencontres, des supports de formation, des bulletins de communication de liaison interne, et enfin au personnel rattaché à cette activité.

Le poste « **Frais de recherche de fonds** » ne concerne que la FFC et regroupe le conseil en stratégie de collecte, la rédaction, la conception des campagnes d'appels à la générosité, les frais de fabrication des publipostages et des reçus fiscaux, les locations et échanges d'adresses, l'affranchissement des publipostages et des reçus fiscaux, la mise à jour des fichiers et des bases de données, la fabrication des bulletins de prélèvements automatiques, les frais de traitements des dossiers des legs, les frais d'insertions publicitaires dans les revues spécialisées, de fabrication et d'affranchissement des publipostages legs, de fabrication des plaquettes legs, de locations diverses sur les salons et tout le personnel affecté à ces tâches ainsi que les loyers, et charges indirectes.

Le poste « **Frais de Fonctionnement et frais de communication institutionnelle** » regroupe :

- les déplacements des administrateurs, les assurances, les loyers et charges affectés à cette rubrique, les honoraires conseils, les honoraires extérieurs pour la tenue de la comptabilité générale et analytique, pour l'établissement des paies, des charges sociales, des comptes annuels et du compte d'emploi des ressources pour les 25 associations de cardiologie, du bilan combiné FFC et du compte emploi des ressources combiné, à la formation du personnel, à la maintenance informatique, et aux salaires et charges du personnel administratif (comptabilité, gestion) et de la direction ;
- les charges financières comprenant les intérêts d'emprunts et les frais financiers (frais de virement, commissions, frais de tenue de compte) ;
- les impôts et taxes (hors impôts sociétés)
- les insertions publicitaires, relations presse institutionnelle, le relookage de l'image FFC, et les salaires de l'activité

Les postes « **Dotations aux provisions et dépréciations** », « **Impôt sur les bénéfices** » et « **Reports en fonds dédiés de l'exercice** » correspondent aux postes du compte de résultat et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les **principes et règles d'affectation** permettant d'évaluer les **charges par destination** sont présentés ci-dessous et correspondent aux règles définies antérieurement au nouveau règlement pour établir la colonne « **Emplois** » du **CER**.

Principes d'affectation des charges

- **Missions sociales** : Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés pour la réalisation des opérations. Ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Ces dépenses comprennent les charges directement affectables à une mission sociale et les charges indirectes réparties selon des clés de répartition (m² et/ou la masse salariale).

Les missions sociales sont financées par le solde des ressources d'appel à la générosité du public affectées et non affectées de l'exercice et si besoin par prélèvement du stock initial.

Les missions sociales réalisées par les associations de Cardiologie sont financées, dans l'ordre suivant, par : les produits identifiés en comptabilité analytique comme affectés directement aux missions sociales et enfin par prélèvement sur les réserves issues du stock initial.

- **Frais de recherche de fonds** : Les dépenses liées à la recherche de fonds sont financées à 100% par l'appel à la générosité et concernent uniquement la FFC.
- **Frais de fonctionnement** : Les frais de fonctionnement sont financés par les ressources non affectées de l'exercice issues de l'AGP au prorata du total des ressources collectées auprès du public sur le total des ressources de l'exercice. Ce taux est de 91,89% sur l'exercice.

Tableau de réconciliation du compte de résultat (CR) avec le CROD

Au regard des règles d'affectation exposées ci-dessus, voici un tableau de réconciliation des postes de charges du compte de résultat avec les postes de charges par destination du CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources				Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public		
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises													0
Variation de stock	153 703				3 037		4						156 745
Autres achats et charges externes	2 613 449				2 294 914		893 217						5 801 579
Aides financières	2 856 587				0		104 782						2 961 368
Impôts, taxes et versement assimilés	49 095				33 010		18 351						100 455
Salaires et traitements	737 899				229 945		391 982						1 359 826
Charges sociales	317 910				115 038		158 896						591 845
Dotations aux amortissements et dépréciations	62 759				1 582		29 683						94 024
Dotations aux provisions													0
Reports en fonds dédiés											661 515		661 515
Autres charges	10 317				8 991		1 263						20 570
Charges financières							46						46
Charges exceptionnelles	93				6 994		4 892			11 435			23 414
Participations des salariés aux résultats													0
Impôt sur les bénéfices									13 471				13 471
TOTAL	6 801 812	-	-	-	2 693 510	-	1 603 115	-	13 471	11 435	-	661 515	11 784 858

Présentation du compte d'emploi annuel des ressources combiné (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources au 30 juin 2021 est établi conformément au nouveau règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le compte d'emploi des ressources présenté ci-joint regroupe l'ensemble des opérations de la Fédération Française de Cardiologie (FFC) ayant son siège au 5, rue des colonnes du Trône dans le 12ème arrondissement de Paris et des 25 associations régionales de Cardiologie.

Conformément aux dispositions transitoires précisées dans le nouveau règlement, seule la colonne de l'exercice 20-21 est présentée dans ce nouveau tableau. Le compte d'emploi annuel des ressources de l'exercice 19-20 établi selon l'ancien règlement comptable n°2008-12 du 7 mai 2008, est présenté à titre indicatif au point suivant.

Le CER permet d'assurer le suivi dans le temps de l'emploi des ressources non affectées issues de la générosité du public collectées (RGP).

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 30/06/2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 30/06/2020 (selon CRC 1999-01)	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 30/06/2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 30/06/2020 (selon CRC 1999-01)
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	6 115 968		1.1 Cotisations sans contrepartie	6 144	
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	6 504 153	
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	7 202 120	
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	6 657	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	49 042	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 693 306				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 483 534				
TOTAL DES EMPLOIS	10 292 808		TOTAL DES RESSOURCES	13 768 116	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	46 447	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	475 864		3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	123 000	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	3 168 892		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	13 937 563		TOTAL	13 937 563	
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	14 064 857	
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	3 168 892	
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	11 435	
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	17 245 183	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	207 414		1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	210 054	
Réalisées en France	207 414		Bénévolat	210 054	
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	0	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 640				
TOTAL	210 054		TOTAL	210 054	

Fonds dédiés liés à la générosité du public	Exercice N	Exercice N-1
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	314 204	404 204
(-) Utilisation	123 000	90 000
(+) Report	475 864	
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	667 067	314 204

Suivi des Ressources liées à la générosité du public (GP)

Les ressources issues de la GP sont constituées des dons de particuliers et d'entreprises sans conventions de mécénat, des legs & donations, des cotisations sans contrepartie, des produits d'assurance-vie ainsi que de produits de mécénat.

Néanmoins, les dons et les assurances vies reçus par les associations de Cardiologie n'ont été affectés dans la colonne « générosité du public ». En effet, les associations régionales ne font pas appel à la générosité du public.

Ces postes sont identiques à ceux du CROD et du compte de résultat.

Ressources reportée liées à la générosité du public - Solde d'ouverture

En fin d'année dernière, le CER présenté selon l'ancien règlement, faisait état de 14.107.129 € des ressources GP.

Une des particularités de la nouvelle présentation du CER est le solde d'ouverture, c'est-à-dire le montant cumulé des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice.

Pour déterminer ce montant au 1^{er} juillet 2020, la Fédération a utilisé la méthode préconisée à l'article 432-19 du nouveau règlement : « *Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieures* ».

Ainsi, le calcul s'établit comme suit pour le retraitement du T1 du siège :

Rubriques	30/06/2020 Montant
Fonds propres disponibles au 30-06-2020	15 735 950
Fonds social statutaire	-2 852 845
Résultats reconstitués non GP depuis 2014	-1 668 708
Fonds disponibles collectés auprès du public	11 214 397
Immobilisations financées par la GP sur exercices antérieurs	413 018
Amortissements des immobilisations financées par la GP sur exercices antérieurs	-367 918
QP des VNC Financés par GP au 30-06-2020	45 099
Solde d'ouverture CER	11 169 298

Nous avons reconstitué le T1 de la combinaison ainsi :

Rubriques	Montant
Solde T7 au 30/06/2020 du Siège	11 211 570
Solde T7 au 30/06/2020 de la combinaison	14 107 129
Solde T7 généré uniquement par la combinaison (retraitement des contrib financières)	2 895 559
Nouveau T1 calculé pour le siège (voir ci-dessus)	11 169 298
Nouveau T1 calculé pour la combinaison	14 064 857

Ressources collectées dans l'année

Les ressources issues de la générosité publique collectées dans l'année correspondent à celles figurant au CROD. Elles sont constituées des « Dons », « legs & donations, assurances-vie » et « mécénats ». Elles s'élèvent à 13.768.116 €, soit 90,77% des ressources du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Ressources employées dans l'année

Les ressources issues de la générosité publique financent en priorité les missions sociales. Si les ressources issues de la GP sont supérieures au total des Missions sociales, le surplus financera les frais de recherche de fonds liés à la générosité du public puis les frais de fonctionnement.

L'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur l'exercice couvre les dépenses réalisées par la Fédération pour un montant de 10.292.808 € réparti comme suit :

- Missions sociales réalisées en France : 6.115.968 € soit 59,42 %
- Frais de recherche de fonds : 2.693.306 € soit 26,17%
- Frais de fonctionnement et les frais de communication institutionnelle : 1.483.534 € soit 14,41%

Enfin, les dotations et reprises sur fonds dédiés de la générosité du public représente l'utilisation des fonds liés à la GP affectés par le donateur, ou la constatation du fonds dédié liés à la GP lorsque la ressource concernée n'a pu être utilisée conformément à sa demande sur l'exercice. Ces mouvements visent à neutraliser les ressources affectées et leurs emplois afin de produire in fine un solde de ressources GP non affectées.

Investissements financés dans l'année

Les investissements sont prioritairement financés par les ressources émanant de la générosité du public. Les investissements nets d'amortissements financés par des ressources GP sont nuls sur cet exercice. Les désinvestissements nets liés à la générosité du public s'élèvent à 11.435€.

Ressources reportées liées à la générosité du public - Solde de clôture

Le solde de clôture correspond au solde d'ouverture additionné des ressources liées à la GP collectées dans l'année, diminuées des emplois et investissements de l'année. Ce solde de ressources GP est reporté au financement des années suivantes et s'élève à 17.245.183 €.

2020

Présentation du compte d'emploi annuel des ressources (CER) combiné de l'exercice 2019-

Compte d'emploi annuel des ressources

EMPLOIS DE L'EXERCICE	EMPLOIS 2019/2020	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2019/2020	RESSOURCES DE L'EXERCICE	RESSOURCES 2019/2020	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019/2020
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		14 927 270
1 - MISSIONS SOCIALES	9 117 648	7 372 418	1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	10 880 771	10 880 771
1.1 Réalisées en France			1.1. Dons et Legs collectés	10 923 446	10 923 446
- Actions réalisées directement	9 117 548	7 372 418	Dons manuels non affectés	6 189 750	6 189 750
- Versements à d'autres organismes agissant en France	-	-	Dons manuels affectés	2 690	2 690
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	Legs et autres libéralités non affectés	3 736 667	3 736 667
- Actions réalisées directement	-	-	Legs et autres libéralités affectés	995 339	995 339
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	-	-	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	57 325	57 325
				-	-
			2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	143 678	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 911 747	2 911 747	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	183 641	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	2 911 747	2 911 747		-	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	-	-		-	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et d'autres concours public	-	-		-	
			4 - AUTRES PRODUITS	1 817 831	
				-	
				-	
				-	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 906 138	1 594 621			
Sous total		11 878 787			
I. TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	13 935 434		I. TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	13 125 921	
III. DOTATIONS AUX PROVISIONS	388 214		II. REPRIS DES PROVISIONS	156	
III. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	194 364		III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EX. ANTERIEURS	192 236	
			IV. VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		90 000
IV. EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V. INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 199 699	
TOTAL GENERAL	14 518 012		TOTAL GENERAL	14 518 012	11 070 771
V. PART DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS BRUTES DE L'EXERCICE FINANCÉES PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC.		26 165			
VI. NEUTRALISATION DES DOT. AUX AMORTIS. DES IMMOBILISATIONS FINANCÉES À COMPTER DE LA 1ère APPLICATION DU RÉGUL PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC.		14 040			
VII. TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		11 890 912	VI. TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		11 890 912
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		14 107 129
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	2 068 490		Bénévoles	2 012 710	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature	55 780	
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
	2 068 490			2 068 490	